CHEMINS DE FER.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis

A LA PAROISSE DE

SAINT TAMMANY

Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa

"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 6600.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**

DIRECTEMENT

A la 32me rue et la 7me Avenue

Un ilet de Broadway.

Eclairé à l'Electricité.

Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte"

Bureau des Billets.

211 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal

PHONE MAIN 2330.

CHAMPAGNE

LOUIS ROEDERER

REIMS

(Exigez l'Etoile Comme Garantie)

PAUL GELPI & FILS

AGENTS

227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Départs de **NEW YORK** pour **BORDEAUX**

CHICAGO	18 septembre, 3 p. m.
LA TOURAINE	25 septembre, 3 p. m.
ESPAGNE	2 octobre, 3 p. m.
ROCHAMBEAU	9 octobre, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie,

F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.

802 rue Commune. Nouvelle-Orléans.

AVIS SPECIAL

Conformément à l'article VIII de la charte de la "Carriage and Wagon Makers Association" il a été décidé dans une réunion ayant eu lieu le 9 avril 1915 de liquider les affaires de l'association. Une réunion aura lieu le LUNDI 13 septembre 1915 ayant pour but l'élection des liquidatours.

W. E. HOGUE. Secrétaire.

4 sept—10f

Brûlée par le courant électrique.

Mme Fred Hockmeyer, 817 St. Joseph, a par mégarde attrapé des deux mains, un fil électrique chargé, qui pendait de sa galerie, et a eu les mains coupées jusqu'à l'os. Aux cris poussés par la malheureuse, son mari s'est porté à son secours et a retiré le fil de ses mains.

PETITES ANNONCES

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 520 rue Conti. Téléphone Main 3487.

A LOUER.

MAISON A TROIS ETAGES A LOUER—735 rue Conti. S'adresser, 520 rue Conti. tf

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Julia. 22 sept—1an

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou, avec ornements en cuivre. S'adresser 520 rue Conti, au directeur. tf

ON DEMANDE — Solliciteurs pour vendre l'almanach de secours aux Belges, au prix de cinquante cents pièce. Vous gagnez dix cents par chaque almanach vendu. Le total de cette vente servira à l'acquisition de vivres et de vêtements pour les femmes et les enfants Belges nécessiteux. Votre travail peut sauver la vie de plusieurs inocents dans le besoin. Ecrire au "Belgian Calendar Committee, 18 West 34th Street, New York."
7mars—dim mer ven—tf

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, du Quatrième District, portant le numéro municipal 517 rue Première, entre les rues Soraparu et Rousseau.

Frank B. Twomey vs. Israel Ber Rau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,381 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 14 octobre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. quatre-vingt-treize, de l'Ilet No. 46, borné par les rues Première, Soraparu, Rousseau et St-Thomas (anciennement Fulton), d'après un plan de R. Grant, voyer, daté le 2 février 1841, déposé parmi les archives de L. R. Henry, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure vingt-neuf pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Première, par cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
sept 10 17 24—oct 1 8 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une spacieuse propriété de valeur, améliorée, du Premier District, portant le numéro municipal 1715 avenue Cleveland, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Crescent City Building and Homestead Association vs. les Héritiers de Mme Harriet Maloney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,491 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant de quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 435 (anciennement No. 20), bornés par les rues Canal, avenue Cleveland, Claiborne et Derbigny, désignés par les Nos. 26, 27 et 28 du dit Ilet, et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à l'avenue Cleveland, par une profondeur de cent six pieds sept pouces, entre lignes parallèles; les améliorations qui y appartiennent étant désignées par le numéro municipal 1715 avenue Cleveland.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

CARL C. FRIEDRICHS,
Avocat pour la demanderesse.
août 21 27—sept 3 10 17 22 23

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, de valeur, dans le Troisième District, portant le numéro municipal 830 rue Mandeville, entre les rues Royale et Chartres.

Suburban Building and Loan Association vs. Charles E. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,737 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borné par les rues Mandeville, Chartres, Marigny et Royale, désigné comme lot B, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, daté du 30 octobre 1905; laquelle portion de terre commence à une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville, et mesure trente-cinq pieds trois pouces de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour la demanderesse.
août 13 20 27—sept 3 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, dans le Sixième District, portant le numéro municipal 7028 rue Magazine, entre les rues Walnut et Audubon.

Provident Building and Loan Association vs. Joseph R. Damonte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,419 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir,

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Walnut, Water et Audubon, dans l'Ilet No. Onze de cette partie de la ville, anciennement nommé Greenville, le dit lot étant désigné par la lettre B, d'après un plan de L. H. Pillié, annexé à un acte de partage devant R. L. Tullis, notaire, le 19 avril 1897, d'après lequel le dit lot B mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Magazine par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; les améliorations sur le dit lot étant connues comme le numéro 7028 rue Magazine.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour la demanderesse.
sept 4 10 17 24—oct 1 6 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Léonie Benard, veuve de George Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 114,422 — Division E — Attendu que Anna M. Mohan, résidante du comté de Los Angeles, Etat de Californie, s'est adressée à cette Cour en sa capacité de gardienne ou tutrice du mineur Théodore Charles Ramelli, résidant du comté de Los Angeles, Etat de Californie, afin d'obtenir l'autorisation de prendre possession des biens appartenant au dit mineur et de les enlever de l'Etat de la Louisiane:

Avis est donné par les présentes à qui de droit, de présenter dans les trente (30) jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la requête de la dite gardienne ou tutrice.

Par ordre de la Cour.

W. T. BARRY, Député-Greffier.

D. H. THEARD, Avocat.
sept 10 17 24—oct 1 8 12

Succession de Joseph Ball et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,081 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Edward J. Thilborger, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

L. H. BURNS, Avocat.
sept 10 11 19

Succession de Mme Kate E. Dellenger, veuve de William Henry Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,425 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Katharine F. Stockdell, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. M. BOATNER, Avocat.
sept 10 11 19

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, du Troisième District, portant le numéro municipal 2223 rue Nord Rempart, entre l'avenue des Champs-Elysées et la rue Marigny.

Homeseekers Building and Loan Association vs. Julius C. Bergmann et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,386 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 30 septembre 1915, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y appartenant ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Rempart, avenue Champs-Elysées, Marigny et St-Claude, mesurant vingt pieds de face à la rue Rempart, par une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur la dite propriété portent le numéro municipal 2223 rue Nord Rempart.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

WM. L. HUGHES et LEGIER & GLEASON,
Avocats pour la demanderesse.
août 27—sept 3 10 17 21 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, du Septième District, portant le numéro municipal 8723 rue Poplar (dans l'ile des rues Eagle, Monroe et Jeannette).

Jackson Building and Loan Association vs. Albert Patterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,339 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières. No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 30 septembre 1915, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 70 A, Carrollton, plan actuellement No. 175 sur le nouveau plan du Septième District, borné par les rues Eagle (anciennement Mary), Poplar (anciennement Cinquième), Monroe et Jeannette, le dit lot est désigné par le numéro six, et mesure trente pieds de face à la rue Poplar, par une profondeur de vingt pieds, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan annexé à un acte de vente passé devant L. Herman, ancien notaire, par Jno. Hoey à A. Wire.

Saisie dans la procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

EMILE POMES,
Avocat pour la demanderesse.
août 27—sept 3 10 17 21 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées du Sixième District, portant les numéros municipaux 7036 et 7038 rue Magazine, entre les rues Walnut et Audubon.

Provident Building and Loan Association vs. Joseph R. Damonte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,418 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en quelque sorte, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 11 de Greenville, borné par les rues Magazine, Chestnut (maintenant Audubon), Water et Walnut, désignés sur un plan fait par Pillié, annexé à un acte de partage entre la veuve et les héritiers de Joseph Roger Damonte, d'après un acte passé par R. L. Tullis, notaire, le 19 avril 1897, par les numéros huit et neuf et mesurant, chacun, trente pieds de face à la rue Magazine par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour la demanderesse.
sept 4 10 17 24—oct 1 6 7

TEMPERATURE

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

Jeudi 9 Septembre 1915.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin...	80	24
Midi	88	28
3 p. m.	88	28
6 p. m.	88	28

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Sixième District, portant les numéros municipaux 185 et 187 rue Walnut, entre les rues Magazine et Water.

Provident Building and Loan Association vs. Joseph R. Damonte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 113,420—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriété Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 10, borné par les rues Magazine (anciennement Foucher), Walnut et Water et la ligne supérieure du Parc Audubon; laquelle dite portion ou morceau de terre fait partie des lots désignés par les lettres A et B, d'après un plan dressé par Edgar Pillié, voyer, daté du 22 septembre 1896, et mesure comme suit: commençant à un point à la rue Walnut cent quatre pieds de la rue Magazine il mesure cinquante-six pieds de face à la rue Walnut dans la direction de la rue Water, et a une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds, sept pouces et quatre lignes; de là il mesure quarante-deux pieds sur la ligne à l'arrière du côté de la rue Magazine, ensuite huit pieds du côté de la rue Walnut; puis quatorze pieds dans la direction de la rue Magazine, et de là, quatre-vingt-six pieds, sept pouces et quatre lignes à la rue Walnut.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour la demanderesse.
sept 4 10 17 24—oct 1 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 4 lots de terre, de valeur, dans le Troisième District, faisant face à la rue Baccich, au coin de la rue Carnot (dans l'Ilet de la rue Eastern et avenue Monroe).

Gus Constantinos Pelias vs. la Succession de John Reynaud; Mme Lena Ricaud Reynaud, administratrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,321 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désignés par les Nos. quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept et quarante-huit, dans l'Ilet No. 41, bornés par les rues Baccich, Eastern et Carnot et l'avenue Monroe. Les dits lots se touchent et mesurent, chacun, vingt-cinq pieds de face à la rue Baccich, et une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds; le lot No. 48 forme le coin des rues Baccich et Carnot; le tout tel qu'il est démontré par un plan d'arpentage et de subdivision de la propriété connue sous le nom de plantation Hopkins, plan tiré par Warren B. Reed, ingénieur, à date du 20 mars 1900, copie duquel est déposé à l'étude de F. J. Dreyfous, notaire.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

RICHARDSON & SOULE,
Avocats pour le demandeur.
août 20 21 27—sept 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée, de valeur, dans le Septième District, portant les numéros municipaux 113 et 115 rue Cherokee (dans l'ilet des rues Esther, Ann et Millaudon).

Dryades Building and Loan Association vs. Mme Susie Ray, épouse de James A. Sample.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,383 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 30 septembre 1915, à midi, la propriété suivante décrite, a savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en dérivant, située dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 30, borné par les rues Esther, Cherokee, Ann et Millaudon; la dite portion de terre est désignée par le numéro deux, sur un plan fait par W. J. Seghers, député voyer de la ville, et annexé à un acte pardevant J. F. Walton, notaire, le 5 octobre 1912, et d'après le dit plan la dite portion de terre commence à une distance de cent douze pieds, huit pouces et six lignes du coin de la rue Esther, et mesure trente pieds de face à la rue Cherokee, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante pieds; et se compose de la moitié du lot B, plus près de la rue Ann, et est l'extrême portion à l'arrière des lots originaux Nos. 19 et 20, d'après un plan dressé par Wm. F. Forshey, en 1853.

Saisie dans la procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

HUGH S. SUTHON,
Avocat pour la demanderesse.
août 27 28—sept 3 10 17 24 30

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, portant les numéros municipaux 2712 et 2714 rue St-Claude, entre les rues St-Ferdinand et Port.

Third District Building Association vs. Mme Cecilia Vautrot, épouse de John S. Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,633 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'Ilet No. 366, borné par les rues St-Claude, St-Ferdinand, Rempart et Port, et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue St-Claude par une profondeur de cent pieds; les améliorations sur le dit lot comprenant une propriété portant les numéros municipaux 2712 et 2714 rue St-Claude.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour la demanderesse.
août 20 21 27—sept 3 10 17 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Deuxième District, formant le coin des rues Toulouse et Dauphine, et portant les numéros municipaux 907 rue Toulouse et 601 Dauphine.

Jonas Schwab vs. Nicholas Gendusa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,849 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Toulouse et Dauphine, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Toulouse et St-Pierre, et mesurant trente-quatre (34') pieds, un (1") pouce et une (1''') ligne de face, plus ou moins, à la rue Dauphine, par une profondeur de soixante-et-un (61') pieds, dix)10"(pouces et cinq (5''') lignes, plus ou moins, sur la rue Toulouse.

Saisie dans la procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
ShérifCivil, Paroisse d'Orléans.

TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
août 20 27—sept 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété spacieuse de valeur.

Emanuel Lemle vs. Dugué & Co., Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,187 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et avantages qui y appartiennent, et qui en quoi que ce soit, en dépendent, située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, étant l'entié des lots Quarante-Quatre et Quarante-Cinq, d'après un croquis ou plan par R. B. Benson, daté Nouvelle-Orléans, Lne, 21 mai 1910, une copie d'un croquis privé de laquelle est paraphée pour identification avec un acte d'hypothèque devant Charles Schneider, notaire, le 7 novembre 1911, est annexé au dit acte. Le dit lot No. 44 mesure vingt-six pieds, onze pouces et cinq lignes sur le chemin Gentilly, de là dans une direction nord-est le long du chemin Gentilly, une autre façade de soixante-et-un pieds, de là dans une direction nord, une profondeur de cinq cents quatre-vingt-seize pieds, deux pouces et trois lignes, de là, dans une direction nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds, un pouce et deux lignes, et de là, dans une direction sud, une distance de six cents soixante-sept pieds, un pouce et deux lignes, du point de départ. Le dit lot No. Quarante-Cinq mesure quatre-vingt-quatorze pieds, deux pouces et six lignes de face sur le chemin Gentilly, de là, dans une direction nord, quatre cents soixante-quinze pieds, sept pouces et quatre lignes, de là, dans une direction nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds, un pouce et deux lignes, de là, dans une direction sud, du point de départ, une distance de cinq cents soixante-trois pieds, sept pouces et une ligne, moins cette portion du dit lot No. 45 vendue par A. Dugué & Co., Inc., à la Milan Morgan Co., par acte devant P. M. Milner, notaire, le 6 juillet 1914, enregistré dans le livre 241, folio 419, des aliénations, par lequel une portion de terre a été transmise du dit lot No. 45, mesurant 94' 6" 2''' sur le chemin Gentilly, de là dans une direction nord 228' 9" 5''', de là, d'angles droits dans une direction ouest, 80' 11", de là dans une direction sud, 277' 1" 2''', du point de départ; le tout d'après le dit plan plus haut référé, référence duquel est faite pour une description exacte. La portion vendue à la Milam Morgan Co. est inscrite en rouge.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

GUSTAVE LEMLE,
Avocat pour le demandeur.
août 20 21 27—sept 3 10 17 22 23

---

cret de vous demander quelle est cette idée?

Elle avait cessé de se balancer dans son fauteuil et le regardait curieusement.

— Indiscret? Certes, non; mais... imprudent peut-être, car vous pourriez bien m'amener à vous confier des choses... un peu bien difficiles pour moi à formuler, un peu délicates pour vous à entendre, si vous entourez la modestie d'un culte spécial... Prenez seulement que c'est l'idée en question qui m'a enlevé de Paris pour m'amener ici-même, ce soir, près de vous...

Elle était incapable de discerner toute l'ironie dont ce madrigal était saupoudré, et une lueur plus vive anima une seconde son regard un peu froid. Décidément, il lui plaisait, cet aristocratique garçon de hautaine allure, qui ne se livrait guère et qu'elle comprenait mal. Pourtant, elle jeta d'un ton léger, dissimulant son plaisir:

— C'est gentil, ce que vous dites... Surtout s'il s'y trouve un grain de sincérité! Soyez tranquille, nous ferons de notre mieux pour que vous ne regrettiez pas trop Paris, notre Paris après lequel je soupire moi, de toutes les fibres de mon cœur... Si je n'avais la crainte de vous paraître un recueil de citations, j'ajouterais que je soupire après le petit ruisseau de la rue du Bac, à la suite de Mme de Staël. Cette fois, je nomme mon amour!...

— Alors, vraiment, c'est à ce point?...

— A ce point! Aussi, pour me donner l'illusion de n'être plus loin de ma bonne ville...

— Comme eût dit le roi Henri lui-même!

— Que vous êtes moqueur... Je continue... Pour me donner l'illusion d'être dans Paris, racontez-m'en tous les petits potins que vous jugerez dignes de m'être offerts! Je les dégusterai ainsi que des bonbons... Avez-vous vu les Debiennes avant leur départ pour Villers? Il paraîtrait que...

Elle avait bien raison de dire qu'elle était gourmande de racontars mondains, des plus insignifiants détails sur les autres dont ardemment elle provoquait le récit, s'y intéressant avec une vivacité puérile dont Bertrand fut tout à coup frappé comme jamais encore il ne l'avait été. Peut-être parce qu'il souffrait, ainsi que d'une note fausse, du désaccord entre la futilité pitoyable de ces propos de salon et la beauté recueillie de ce crépuscule d'été.

Comment n'avait-elle pas l'intuition de cette dissonance aiguë, ne subissait-elle pas un peu, rien qu'un peu même, la pénétrante poésie de cette nuit proche, qui transfigurait sa joliesse de Parisienne, mettait des profondeurs inattendues sur son visage mièvre, estompait l'élégance trop cherchée de sa toilette pour en fondre les détails en un seul ensemble harmonieusement pâle...

Tout en l'écoutant bavarder, en lui répondant sur un ton léger de flirt, il se prenait à l'observer, dans un dédoublement de pensée qui lui était familier. Qu'elle était donc banalement quelconque, cette héritière, qui n'avait ni la candeur délicieuse des vierges naïves, ni le ragoût piquant des gamines trop libres, s'enfermant dans une rigoureuse correction de tenue par unique souci de sa réputation mondaine, sans sincérité dans sa réserve démentie souvent par le sourire, le regard, la discrète équivoque des mots!

Nettement, il avait l'intuition de la femme qu'elle serait. Une mondaine accomplie, à coup sûr, point sotte en son genre, assez intelligente même pour parler à l'occasion, tout comme une autre, le jargon du bel esprit, ayant été saturée de leçons, cours, conférences; peu sensible, point passionnée, jamais oublieuse de son immense fortune ni des égards que cette fortune devait lui valoir; coquette peut-être; par vanité surtout, sans rien perdre de sa froide raison qui ne lui permettrait ni une incartade dangereuse ni une généreuse folie, pas plus que jamais elle ne serait capable de haute envolée d'âme ou de pensée.

"Et pourtant, c'est peut-être elle que j'épouserai, songea-t-il railleusement. Il faut être pratique et prévoyant à l'heure présente!"

La voix trop claire d'Yvonne le fit tressaillir par une soudaine exclamation:

— Tiens, voici Denise Muriel!... Et, comme de juste, à sa suite, son fidèle chevalier!

En effet, sur la route qui passait au pied de la terrasse, une forme féminine s'avançait, très fine dans le crépuscule bleu; à ses côtés, un homme de robuste stature marchait.

La brise apporta les lointaines sonorités d'une voix musicale et grave. D'Astyèves eut un frémissement. Une singulière impatience l'avait secoué aux dernières paroles d'Yvonne, qui continuait d'un accent détaché, un peu sec:

— Sans doute, elle revient de quelque excursion. C'est une promeneuse fanatique; elle est toujours sur les routes. Si vous désirez la voir, c'est là que vous aurez le plus de chances pour la rencontrer, car elle fuit le monde tant qu'elle le peut. C'est une sauvage que cette jolie fille!

Il demanda, les yeux arrêtés sur la silhouette souple que l'ombre lui voilait peu à peu, sans qu'il eût pu distinguer le visage:

— Mlle Muriel n'est point d'humeur visiteuse?

— Du moins en ce qui nous concerne. Elle ne sort guère de la colonie Champdray et Vanore, qui, peu sociable, joue volontiers au petit cénacle. Nous n'avons fait qu'une commune excursion avec Denise Muriel et les Vanore, Mme Champdray s'étant dérobée. Et c'est même pendant cette excursion qu'il m'a été donné de constater que les admirateurs de la belle chanteuse, dont vous êtes, je crois, tout particulièrement...

Elle le regardait avec une sorte de coquetterie, renversée un peu dans son fauteuil:

— Particulièrement?.. Qu'entendez-vous par là?

Le mot lui était échappé, elle se reprit tout de suite., très correcte:

— J'entends que vous savez, dit-on, apprécier en connaisseur tout ce qu'elle vaut comme artiste, voire même comme femme... Toujours est-il que vous et vos pareils avez ici tel un rival sérieux...

— Si sérieux que cela?

— Mon Dieu, oui! Il serait emballé pour le bon motif que personne n'en serait autrement surpris! C'est un brave Nancéen, cousin de Mme Vanore, possesseur de nombreuses manufactures dont il est très fier, se pavanant volontiers, mais un bon garçon, du genre colosse... Denise Muriel paraît l'avoir complètement ahuri, pardon, je veux dire ébloui, par sa beauté... Pour son talent, il est incapable d'en juger, n'entendant rien à la musique. Il la contemple avec des yeux de caniche dévoué tout à fait amusants et la suit dans ses promenades dès qu'il en peut trouver l'occasion!

— Ce qui rentre dans son rôle de caniche.

— Pas tout à fait. Les caniches ont, d'ordinaire, pour charge de conduire les aveugles, et Denise Muriel a des yeux dont elle sait se servir!

— Ai-je le droit de demander encore "qu'entendez-vous par là?"

— Mais... tout bonnement ce qu'en entendent ces messieurs qui, plus ou moins, flambent tous en son honneur!

Il y avait l'écho d'une jalousie de femme dans la sécheresse presque dédaigneuse de l'accent. Et, sans permettre une réplique à d'Astyèves, elle continua, se balançant un peu, d'un mouvement capricieux:

— Je vous disais qu'elle ne nous gratifie guère de ses visites. C'est preuve de tact chez elle! En somme, elle n'est plus de notre monde, et si elle entre au théâtre il est inutile qu'elle ait paru être de nos relations, puisqu'alors nous ne pourrons plus la recevoir avec nos amis. Seulement, comme maman était désireuse de la faire entendre dans notre cercle, — car elle a une voix étonnante! — il a été convenu qu'elle viendrait ici chanter chaque semaine en artiste...

A Continuer.

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL.

Observations prises jeudi à 8 heures du soir.

VENDREDI 10 septembre 1915.

Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs — Temps clair; vents légers du Sud-Est.

TEMPERATURE.

La température d'hier à la Nouvelle Orléans, suivant le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la Poste, était comme suit:

Heure—	Température
7 a. m.	77
9 a. m.	[illegible]
11 a. m.	[illegible]
1 p. m.	[illegible]
3 p. m.	[illegible]
5 p. m.	[illegible]

Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 9 septembre 1915 à la Nouvelle-Orléans:

Heure—	Temp.	Vent.	Pluie.
7 a. m.	77	SE-4	.00
7 p. m.	82	SSE-4	.00